

Regards croisés au sein des RASED ¹

Dans ce texte très analytique, Yves Fradin témoigne à la fois de son parcours personnel et de son rôle de rééducateur au sein d'un RASED. Comment permettre à l'enseignant de prendre de la distance et de se décoller de la difficulté en mettant en mots ou par écrit ce qui pose problème, comment l'aider à garder confiance en l'éducabilité de l'élève quand tout semble perdu ?



Les textes officiels

L'évolution des textes officiels concernant l'école depuis vingt ans au moins, atteste d'une volonté constante de sortir l'enseignant de son isolement.

L'augmentation du temps de concertation, la mise en place des conseils de cycles, de l'équipe éducative et des RASED sont autant de tentatives qui ont, entre autres objectifs, celui d'amener les enseignants à croiser leurs regards entre eux et avec d'autres.

En tant qu'enseignant Freinet pendant une vingtaine d'années, j'ai pu vérifier à travers mon expérience personnelle combien **le relationnel détermine la pédagogie**. Cette imbrication forte m'a probablement condamné à ne jamais réussir à imiter totalement mes modèles.

N'en déplaise aux tenants de LA METHODE FREINET qui, à mon sens, n'existe pas, je pense qu'il existe autant de pédagogies Freinet que d'enseignants qui s'en réclament ou

RASED : Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés

PIIS : Projet individualisé d'intégration scolaire

SESSAD : Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile

CLIS : Classe d'intégration scolaire

CLADE : Classe d'adaptation à l'école élémentaire (je crois pour le reste je suis sûr)

CCPE : Commission de circonscription préélémentaire et élémentaire

CDES Commission départementale de l'éducation spécialisée

qui s'y reconnaissent. Je n'ai donc réussi à imiter pédagogiquement que moi-même et mon interprétation toute personnelle de la pédagogie Freinet m'a apporté d'innombrables objets de satisfaction.

Cependant, je suis resté sur ma faim à propos de quelques enfants aux difficultés persistantes, c'est

pourquoi j'ai souhaité aller chercher au delà de ma pratique et j'ai entamé une formation de rééducateur² travaillant au sein du RASED.



Les regards croisés

Le thème des regards croisés traverse l'essentiel du travail effectué au sein des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés.

Il est révélateur de la nécessité de prendre en compte la complexité du traitement de la difficulté scolaire. La spécificité des approches des psychologues scolaires et des maîtres spécialisés chargés des aides à dominante pédagogique³ ou rééducative permet d'appréhender une partie de cette complexité.

Cette complexité impose le travail d'équipe dans une perspective d'humilité et de doute nécessaires.

Il est en effet impossible de savoir a priori ou même a posteriori si les décisions prises en réunion de synthèse sont les meilleures.

Ces décisions concernent souvent les modalités de l'aide aux élèves en difficultés : type d'aide retenu, mesures d'adaptations nécessaires, etc. La circu-

laire 2002-113 prévoit que ce travail d'équipe associe les enseignants au sein de conseils de cycle mais, le plus souvent, la charge excessive de travail des réseaux d'aides rend cette directive inapplicable.

Les membres du réseau d'aides doivent donc trouver les moyens de réintroduire le partenariat avec les enseignants dont les regards croisés lui sont nécessaires.

Croiser les regards avec les enseignants est non seulement indispensable pour aller vers une meilleure connaissance de l'enfant en difficulté mais aussi, et peut-être surtout, pour permettre au tandem enseignant-élève en difficulté de fonctionner mieux.

En effet, si la connaissance « objective » de la difficulté scolaire est certes nécessaire, mais elle s'accompagne parfois d'effets pervers. A la base de toute démarche éducative, il y a la confiance en l'éducabilité de l'élève.

Cette confiance peut être mise à mal par les diagnostics ou les bilans

divers prétendant attester que l'enfant serait doté de compétences moindres. Elle souffre aussi parfois de la connaissance d'éléments de réalité potentiellement pathogènes : la maltraitance, la pauvreté culturelle ou affective...



La pensée systémique

La pensée systémique nous apprend que tout système ayant un problème interne dispose en son sein des moyens pour le résoudre. Le travail consiste alors essentiellement à faire circuler l'information entre les éléments de ce système pour lui en faciliter la résolution.

Ainsi, à travers la difficulté scolaire, ce sont les systèmes scolaire d'abord et familial ensuite qui sont mis en avant. Les membres des RASED ont reçu pour mission de s'attacher prioritairement au premier, le système maître-élève, mais ils ne peuvent écarter le second dont ils s'efforcent de faire un partenaire à part entière.

D'ailleurs, la procédure proposée à l'enseignant avant que celui-ci ne formule sa demande d'aide au RASED prévoit une rencontre avec les parents de l'élève en difficulté pour leur exposer la situation, entendre leur point de vue et réfléchir aux formes de leur collaboration.

Permettre à l'information de circuler dans le système maître-élève, c'est d'abord permettre à l'enseignant de prendre de la distance et de se décoller de la difficulté en mettant en mots ce qui pose problème, le plus souvent par écrit sur une fiche de demande d'aide adressée au RASED.

Cette première phase, accompagnée ou non par un membre du RASED, peut permettre de démêler une situation où ont été amalgamés des éléments parasites. Dans la liste de ces éléments parasites on peut citer le sentiment d'attraction-répulsion que suscite l'enfant, son histoire scolaire et médicale, le préjugé fondé sur l'héritage génétique et socioculturel, etc.

Par leur écoute d'abord, les membres de réseau d'aide facilitent le processus de distanciation nécessaire à bon nombre de problématiques nouées dans la fusion ou l'affrontement maître-élève.

Formuler une demande d'aide au RASED, c'est aussi faire l'aveu de son impuissance face à une difficulté dans la classe.

C'est donc une blessure narcissique qui peut être plus douloureuse encore pour un pédagogue Freinet dont l'investissement professionnel est important.

Fort de mon expérience personnelle, il me semble que l'enseignant Freinet a un idéal pédagogique très



haut placé, un idéal ancré dans les valeurs humaines (éducabilité permanente, coopération, démocratie, tolérance, etc.) d'où il tire une légitimité forte.



Des difficultés multiples

La pédagogie Freinet porte en elle des vertus thérapeutiques évidentes que de nombreux travaux en pédagogie institutionnelle ont permis d'identifier.

Ces vertus thérapeutiques apparaissent en particulier dans la médiatisation des rapports maîtres-élèves grâce aux institutions de la classe coopérative (projets, conseil, lois et règles, coopérative, organisation et individualisation des apprentissages, etc.).

Elles sont favorisées par la qualité d'accueil et la capacité supérieure de mobilisation du sujet à travers son désir d'appartenance ou celui de grandir.

Mais, aussi accueillante que puisse être l'école, elle ne saurait résoudre à elle seule les difficultés qui s'y expriment notamment celles ancrées dans l'intimité familiale et sociale de l'élève. Il est donc primordial de travailler avec l'enseignant sur la dimension enfermante de la difficulté scolaire, celle que j'appelle la *difficulté persistante*.

Quand la difficulté persiste, l'enseignant ne peut se résoudre à être le témoin passif de l'élève en difficulté. Alors l'acharnement pédagogique s'installe avec peu ou pas de résultats du tout : le maître accorde une attention plus grande et passe beaucoup plus de temps avec l'enfant. Cette débauche d'énergie n'étant pas payée de retour, la tension monte d'un cran.



Ces enfants peuvent bénéficier ensuite pendant plusieurs années d'orthophonie, d'aide pédagogique ou d'aide aux devoirs parfois en pure perte. Hélas, cet acharnement en classe est parfois suivi d'un abandon pur et simple.

Le risque est alors de voir l'enseignant abandonner l'enfant en difficulté et de s'en défaire sur un expert ou du moins considéré comme tel (orthophoniste, membre de RASED, pédopsychiatre, etc.)

Or, l'enfant en difficulté doit se construire dans cette classe-là et avec cet enseignant-là. Cela peut constituer un des objectifs premiers du travail avec l'enseignant : restaurer la relation maître-élève sur la base d'un projet pédagogique adapté et viable.

Adapter le projet pédagogique d'un enfant en difficulté est une obligation réglementaire et surtout morale mais elle est souvent difficile à mettre en oeuvre.

Un enfant en échec dans une classe met aussi en échec son enseignant. Il résiste au dispositif pédagogique sur lequel l'enseignant a tant investi et, de ce fait, le traitement de cette difficulté entre le maître et l'élève peut dériver sur le terrain psychoaffectif et interpersonnel.

C'est une dérive banale dans le sens où, inconsciemment, **l'élève en difficulté ne peut faire autrement que reproduire avec son enseignant la situation douloureuse dont il souffre.** Le dialogue avec l'enseignant portera sur ce qui parasite la relation maître-élève et visera à faciliter la mise à distance et la symbolisation.

Il est utile de voir ce qui fait sens dans l'échec répété et parfois trop systématique de l'élève et comment il est souvent en incapacité de renoncer à cette attitude tant il y trouve de bénéfices secondaires (en particulier l'attention particulière dont il fait l'objet).

Admettre le parasitage de l'élève par l'enfant, c'est parfois accepter de ne pas répéter le traitement pédagogique de la difficulté et envisager une autre approche.

L'aide à dominante rééducative est une alternative possible dont la mise en oeuvre est délicate car elle s'adresse à une certaine catégorie d'élèves difficile à repérer avec certitude.

Le travail d'équipe du réseau d'aides y est tout entier mobilisé.

Cette aide concerne l'enfant exclusivement et nécessite un espace préservé qui implique une certaine distance entre le rééducateur et les partenaires enseignants ou parents.

Si donc l'enseignant demande une aide pour lui-même, ce n'est pas le rééducateur mais un autre membre du RASED qui devra proposer son aide.

Cette distance ne facilite pas le partenariat dont l'aide rééducative a pourtant besoin car il n'y a pas nécessairement de corrélation immédiate entre l'avancée du travail de l'enfant en séance et son comportement en classe.

Ce que dit l'enseignant de l'évolution de l'élève est pourtant essentiel : quels progrès, reculs ou stagnations constate-t-il en classe ?

Le rééducateur retransmet ces propos à l'enfant et lui demande ce qu'il en pense, lui. Il place ainsi l'enfant en position de sujet et lui facilite ainsi la sortie de cette position d'objet (souvent *mauvais*) dans laquelle il se trouve enfermé.

Yves Fradin
rééducateur maître G
au sein d'un RASED
GD 44

1 Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés

2 Le maître «G» chargé de l'aide à dominante rééducative

3 Le plus souvent appelés « maîtres E »

Sortir de la solitude pédagogique par la fenêtre internet.

Quand Guy Lebas a envoyé ce SOS sur la liste Freinet, il a reçu de nombreuses réponses. Nous publions ici son message et deux réponses : l'une donnée par Martine Guillouet, rééducatrice (G) et l'autre par Jean-Bernard Benesse. Ces deux réponses synthétisent ce qui est apparu lors des échanges : d'une part ce qui concerne l'aide à l'enfant, d'autre part ce qui concerne le rétablissement du groupe classe.

Bonsoir !

Voilà, je demande de l'aide pour le cas suivant :

Un enfant dans l'école depuis un an (9 ans) hyper violent, cassant tout dans la classe, battant les autres et les adultes (mardi dernier coups), refusant toute situation, refusant le travail individuel ou collectif. Il est sous Rétaline.

Un PIIS a été effectué avec obligation pour la famille de venir le prendre en charge en cas de crise (plusieurs fois par semaine) même si la crise est terminée. Quand ça se produit la famille refuse de venir en disant que l'école (moi) sommes psychosés.

Il est pris en charge par le SSESAD 3 fois par semaine.

Résultat ; une classe détruite au sens propre comme au sens figuré : enfants terrorisés par les crises, relations totalement dégradées entre eux. Et moi, après les crises plus tellement capable de continuer...

Il refuse d'aller ailleurs (chez le collègue) quand il est en crise, car l'important est qu'on le voie...

Bref une situation que je n'ai jamais vécue en 30 ans de métier...

Cet enfant re re re passe en CCPE la semaine prochaine avec peut être une orientation en CLIS mais bon.

Après ?

Comment récupérer la classe ?

Comment NOUS reconstituer ?

Comment rebâtir et avec quoi ?

Bref ça va pas fort de ce côté, venir en classe en se disant que va-t-il se passer aujourd'hui ?

Guy Lebas

Je suis rééducatrice dans un réseau d'aide et je rencontre de plus en plus d'enseignants qui doivent accueillir des enfants présentant des troubles sévères et cela sans beaucoup d'informations, ni de formation. La pression des parents est forte, ils revendiquent souvent la place de leur enfant dans l'école comme un droit sans se préoccuper de savoir si le lieu est adapté, si l'enseignant pourra répondre aux besoins des élèves ainsi qu'aux besoins spécifiques de leur enfant : « il doit le faire ». Mais les textes ne disent pas tout à fait cela .

Un enfant en difficulté relève soit de l'adaptation scolaire, soit de l'intégration scolaire. L'adaptation scolaire concerne uniquement l'école et la difficulté scolaire, est impliqué donc les RASED, qui peuvent proposer des aides individuelles ou une organisation pédagogique particulière : regroupement d'adaptation ou CLADE . L'intégration scolaire d'un enfant handicapé physique, ou en difficultés comportementales graves relève des commissions CCPE ,CDES elles peuvent proposer une CLIS, l'intervention d'un SESSAD , une scolarité à temps partiel à l'hôpital dans un établissement de soins type hôpital de jour. Dans ce cas, une convention est établie pour justement séparer les rôles et devoirs de chacun.

Une évaluation, en commission, peut être menée concernant par exemple la fatigabilité, l'agressivité de l'enfant ainsi que le bénéfice qu'il peut retirer d'une intégration en termes d'apprentissages scolaires ou d'apports relationnels. Dans tous les cas, il faut qu'il y ait adéquation entre l'accueil de l'enfant et la gestion de la classe, l'enseignant doit pouvoir continuer **sa mission, avec tous les enfants**. Si ce n'est pas le cas, on peut remettre en cause cette intégration et demander en CCPE un SESSAD ou un auxiliaire de vie, pour une intervention au sein de l'école.

Dans le cas de Guy, je pense qu'on est dans le domaine du soin (violence physique). Le constat d'un médecin scolaire sur la dangerosité de l'enfant envers lui-même ou envers les autres pourrait permettre de prendre des mesures d'exclusion d'urgence et d'adresser l'enfant dans l'inter secteur de psychiatrie (où il est déjà suivi, où les parents vont devoir l'emmener). Il n'est pas question de culpabiliser ou de protéger les parents mais de les obliger à donner à leur enfant les soins dont il a besoin s'il est en grande souffrance psychologique. Leur enfant est trop mal, il a des « crises » de violence, ceci n'est pas possible à l'école, ni pour l'enfant(qui essaie de faire entendre sa détresse) ni pour les autres enfants et adultes de l'école. Cet enfant est sous Ritaline, donc sous traitement médical (très surveillé). Il faut donc informer le médecin qui a en charge médicalement cet enfant (psychiatre), décrire les symptômes et lui dire que l'école ne peut plus(et ne doit pas) faire face à cette situation d'extrême violence. Souvent c'est le médecin scolaire qui se charge de ce contact... La peut être revu le temps de scolarité de cet enfant Bon courage

Martine Guillouet , RASED Nantes

Une situation aussi « démantibulante » pour la classe mais aussi pour l'enfant appelle à mon sens une responsabilisation plus large : Guy n'a pas parlé du tout du psychologue scolaire rattaché à l'école, du médecin scolaire non plus. Une situation exceptionnelle appelle le maximum de gens « dont c'est le boulot » à prendre leurs responsabilités.

1) appel au médecin scolaire qui peut demander une déscolarisation momentanée, l'enfant étant incapable (apparemment) d'assumer sa présence en classe aujourd'hui.
2) appel aussi au psychologue scolaire non pour qu'il prenne la température mais pour qu'il accompagne un redémarrage de la classe, aide à remettre en jeu une parole de groupe, une mise en mots des malaises ou mal-être présents. Bien sûr, l'institut peut assumer ça tout seul, mais ce n'est pas évident qu'il soit le mieux placé pour extraire de ce magma un apaisement; l'intervention d'une personne extérieure mais repérée, connue de la classe peut faciliter « l'extériorisation » des conflits internes. Il ne faut pas à mon sens culpabiliser face à un désagrément (possible) des parents : ici, l'institut, l'école posent le doigt sur une urgence que les parents ne veulent ou ne peuvent pas forcément voir ! qui trinque alors? les parents? l'enfant? La réponse « Hôpital de Jour », jusqu'à preuve du contraire ne dépend pas de l'école mais d'un service de soins. J'entends bien que c'est (sans doute) ce qui sera proposé en CCPE, mais Guy n'y est pas, le médecin scolaire oui dans la plupart des cas, et le psy aussi.

Jean Bernard Berbesse, Secrétaire CCPE